

BULLETIN D'AFFILIATION FRAIS DE SANTÉ

KLESIA Prévoyance

zone réservée

à retourner à KLESIA Prévoyance impérativement
accompagné de la demande d'adhésion et
de l'état du personnel

IDENTIFICATION DE L'ASSURÉ(E)

À REMPLIR PAR L'ENTREPRISE

Raison sociale de l'entreprise : _____ Siren : _____
Numéro de l'entreprise : _____ Catégorie de personnel : cadre¹ non cadre²
Date d'entrée dans la catégorie : _____ Date d'effet des garanties : _____

À REMPLIR PAR LE SALARIÉ

Monsieur Madame Nom : _____
Nom de jeune fille (s'il y a lieu) : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ N° de Sécurité sociale : _____

AUTRE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

IDENTIFICATION DES BÉNÉFICIAIRES – À compléter en caractères d'imprimerie

QUALITÉ CONJOINT/PACSE/ CONCUBIN/ENFANT	NOM ET PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	N° SÉCURITÉ SOCIALE	RÉGIME OBLIGATOIRE SI DIFFÉRENT DE L'ASSURÉ

Votre conjoint /pacse / concubin bénéficie-t-il, à titre personnel, d'un régime complémentaire maladie ? OUI NON
Souhaite-t-il bénéficier de la télétransmission NOEMIE ? OUI NON

ADRESSE PERSONNELLE

Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél domicile : _____ Tél portable : _____
Adresse mail : _____

Je souhaite la mise en place de la télétransmission NOEMIE : OUI NON
J'ai également noté que je vais bénéficier, ainsi que mes ayants-droit, du système tiers-payant.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations que vous nous communiquez via ce formulaire sont destinées à Klesia en sa qualité de responsable du traitement. Les informations sont collectées pour les besoins stricts de la gestion administrative du dossier, mais sont également susceptibles d'être utilisées à des fins d'information commerciale, et ce, uniquement pour les produits et services proposés par Klesia et ses partenaires, à l'exclusion du NIR. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations complémentaires sur les produits et les services de Klesia et de ses partenaires, veuillez cocher cette case : Aucune des données vous concernant ne sera transmise à des tiers autres que les entités de Klesia, ses délégataires de gestion et ses partenaires, Klesia prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux dispositions de la loi précitée. Vous disposez en outre d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, merci d'effectuer votre demande auprès de Klesia, Service Info CNIL - Rue Denise Buisson - 93554 Montreuil Cedex - accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité ou par mail à l'adresse suivante : info.cnil@klesia.fr.

Je certifie l'exactitude et la sincérité des déclarations ci-dessus qui serviront de base à l'affiliation

FAIT À _____ LE _____

SIGNATURE DE L'ASSURÉ
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

CACHET DE L'ENTREPRISE

PIÈCES À JOINDRE

Les prestations seront réglées par virement sur compte bancaire.

À cet effet, merci de joindre :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) de l'assuré (ou compte joint),
- la photocopie de votre attestation Vitale et, éventuellement, celle de votre conjoint, pacse ou concubin et de vos enfants,
- pour les personnes liées par un Pacte Civil de Solidarité (PACS), une copie de l'attestation d'inscription au registre du tribunal d'instance du domicile de l'assuré ou un extrait d'acte de naissance sur lequel figure la mention du PACS et un justificatif de domicile,
- pour les concubins, un justificatif de domicile commun (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, factures de gaz, électricité, etc),
- un justificatif des droits de l'enfant (certificat de scolarité, carte d'invalidité, attestation d'affiliation au régime de base de protection sociale pour les étudiants, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation. Dans les deux derniers cas, fournir une attestation sur l'honneur de non bénéfice d'un contrat collectif santé).

1. Personnel relevant des articles 4, 4 bis et 36 de la CCN de 1947.
2. Personnel ne relevant pas des articles 4, 4 bis et 36 de la CCN de 1947.